



## COMMUNIQUE DE PRESSE

27 juin 2019

**Didier Le Gac**

Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Finistère  
Brest-Rural

### **Maison d'arrêt de Brest : Le député Didier Le Gac alerte la Ministre de la Justice**

Au travers un courrier adressé ce jeudi 27 juin, le député Didier Le Gac alerte Madame Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur la surpopulation carcérale chronique qui atteint aujourd'hui des proportions inédites à Brest.

En tant que parlementaire du département du Finistère, Didier Le Gac s'est en effet rendu à la Maison d'Arrêt de l'Hermitage ce mercredi 26 juin, afin d'échanger avec la directrice Madame Catherine Pech. Il note que le nombre de détenus hébergés s'élève à 437 pour une capacité théorique de 254 places – dont 40 matelas au sol - soit un taux d'occupation global de 172,05 % (186,6 % pour le seul quartier hommes). Si on ajoute les placements sous surveillance électronique (PSE) et les hospitalisations, ce total s'élève à 592.

Si les lois de programmation, de réforme de la justice et de renforcement de l'organisation des juridictions, du 23 mars 2019, qu'il a soutenues à l'Assemblée nationale et sur sa circonscription, sont ambitieuses et devraient faire baisser à terme le nombre de détenus en adaptant les peines, Didier Le Gac constate que la Maison d'Arrêt de Brest n'est pas concernée par la création de places d'hébergements supplémentaires. De même, l'effectif des cadres de direction apparaît aujourd'hui insuffisant au regard de l'évolution du nombre de détenus et du niveau de responsabilité exigé par la situation.

Pourtant, malgré les conditions de détention et de travail qui se dégradent, le député souligne dans son courrier le travail remarquable du personnel pénitentiaire et de l'administration de l'établissement.

Les seuils atteints sont alarmants : tension chez les détenus, sécurité du personnel, effectivité et efficacité des peines, prévention de la récidive sont autant de sujets impactés par cet état de fait, aussi une réaction de votre administration m'apparaît nécessaire pour y répondre.

Voir le courrier du député en PJ